



# CONDOLUMEN®

## Source lumineuse à condenseur 05888

NOTICE



Retrouvez  
l'ensemble  
de nos gammes sur :  
[www.pierron.fr](http://www.pierron.fr)

 **PIERRON**  
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

**PIERRON - ASCO & CELDA** • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : [education-france@pierron.fr](mailto:education-france@pierron.fr)

## 1 - Introduction

CONDOLUMEN® est une source lumineuse de 35 W munie d'un condenseur en façade. Cette source est montée dans un boîtier plastique aéré et ventilé.

Munie d'une tige amovible, elle peut être utilisée sur une majorité de bancs optiques. Elle peut également être apposée sur une surface métallique (en dévissant la tige) puisqu'elle possède une semelle magnétique.

## 2 - Contenu de l'emballage

- Une source CONDOLUMEN®
- Une tige
- Une notice

## Caractéristiques

- Lampe : halogène 12 V - 35 W
- Alimentation : 12 V continu ou alternatif
- Condenseur : en verre Ø 40 mm, de focale  $f = +50$  mm
- Tige amovible : hauteur 113 mm - Ø 10 mm
- Raccordement sur douilles de sécurité Ø 4 mm
- Dimensions (hors tout) : 210 x 90 x 85 mm
- Matière : Plastique

## Utilisation

CONDOLUMEN® dispose d'un système permettant de faire varier la distance lampe-condenseur. Cette manipulation permet d'obtenir un faisceau de rayons parallèles ou un faisceau de rayons convergents ou divergents.

Pour ce faire, il suffit de dévisser la vis moletée, qui se situe à l'arrière de la source, et de tirer en avant ou en arrière la tige de réglage. Pour conserver le réglage souhaité, revisser la vis moletée.

## Changement d'ampoule

Pour changer l'ampoule procédez comme suit :

- Mettez la source lumineuse hors tension (débranchez les fils de connexion auxquels elle pourrait être reliée).
- Dévissez la vis moletée se situant sur le haut, à l'avant de la source.
- Ôtez la façade avant (en la tirant vers vous).
- Ôtez la lampe défectueuse.
- Remplacez-la par une nouvelle lampe.
- Remontez la façade avant en positionnant tout d'abord le bas de celle-ci puis en venant pousser le haut de la façade à l'intérieur de la source jusqu'à ce qu'il soit possible de visser la vis moletée pour solidariser la façade au boîtier.
- Mettez la source lumineuse sous tension et vérifiez que la lampe brille.

## Recommandation Importante

CONDOLUMEN® dispose d'un ventilateur pour faire circuler l'air à l'intérieur du boîtier afin de dissiper la chaleur émise par la lampe.

Si le ventilateur venait à ne plus fonctionner, **mettez la source lumineuse hors tension et ne l'utilisez plus**. Il pourrait s'en suivre des risques de brûlures par contact avec le boîtier.

Contactez alors notre SAV pour nous retourner l'appareil.



**D'une manière générale les « points chauds » sur le boîtier se situent au niveau de l'emplacement de la lampe, c'est-à-dire sur le bas et au milieu des flancs du boîtier. Après utilisation, nous vous recommandons vivement de saisir la source lumineuse par le haut afin d'éviter tout risque de brûlure.**

## 1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

## 2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pouvons admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.